

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance publique de Commission\*

**Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds  
européens, du Règlement et de la Comptabilité**

Mardi 16 janvier 2007

## SOMMAIRE

3	OUVERTURE DE LA SÉANCE
3	PLAN D'ACTION 2005-2009 DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, D'E-GOUVERNEMENT ET DE LISIBILITÉ.
3	COMMUNICATION DE M. ELIO DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON
3	QUESTIONS ORALES
3	de M. Miller, sur «le projet de traité international sur le commerce des armes», et réponse de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon (Orateurs : M. Miller, M. Di Rupo, Ministre-Président)
4	de M. Borsus, sur «les projets européens touchés par la règle N+2», et réponse de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon (Orateurs : M. Borsus, M. Di Rupo, Ministre-Président)
6	de M. Borsus, sur «les zones franches», et réponse de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon (Orateurs : M. Borsus, M. Di Rupo, Ministre-Président)
7	de M. Borsus, sur «le manque récurrent d'indicateurs statistiques actualisés en Région wallonne», et réponse de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon (Orateurs : M. Borsus, M. Di Rupo, Ministre-Président)
9	ORGANISATION DES TRAVAUX (Orateurs : M. Van Cauwenberghe, Ministre, M. le Président, M. Di Rupo, Ministre)
9	INTERVENTION DE M. ELIO DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (Orateurs : M. Di Rupo, Ministre-Président, M. Miller, M. le Président)
11	Liste des intervenants
12	ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES  
FONDS EUROPÉENS, DU RÈGLEMENT ET DE LA COMPTABILITÉ

Présidence de M. Guy Milcamps, Président.

- La séance est ouverte à 14 heures 18 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

PLAN D'ACTION 2005-2009 DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, D'E-GOUVERNEMENT ET  
DE LISIBILITÉ.

COMMUNICATION DE M. ELIO DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT  
WALLON

**M. Elio Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un organisme qui regarde, chaque année, ce qui se fait en matière de simplification administrative et qui remet des distinctions en la matière. Je peux vous dire que sur les douze prix remis, la Région wallonne en obtient six. Il s'agit indéniablement d'un excellent résultat.

Nous avons étoffé notre équipe et oeuvrons avec une extrême rigueur pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Nous avons un programme précis avec, si je ne m'abuse, une centaine de mesures d'ici à la fin de la législature. Je peux vous dire que 70% de ces mesures sont déjà engagées et 10% d'ores et déjà mises en oeuvre.

Une séance de travail est d'ailleurs organisée sur les modalités et définitions de critères avec l'Administration et tous les Parlementaires qui souhaitent y venir. Cette séance aura lieu le 26 janvier au Théâtre de Namur.

QUESTIONS ORALES

LE PROJET DE TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LE COMMERCE DES ARMES

**M. Richard Miller** (MR). – Lors de sa réunion du 11 décembre dernier, le Conseil européen a adopté des conclusions sur la proposition relative à un traité international sur le commerce des armes.

Cette décision européenne fait suite à l'adoption le 6 décembre 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution intitulée « Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes conventionnelles ».

Monsieur le Ministre-Président, quel est le point de vue du Gouvernement wallon vis-à-vis de cette résolution ?

Par ailleurs, quelles sont les retombées attendues dans l'ordre juridique wallon de ce texte de l'ONU ?

Et enfin, quel est l'agenda prévu en la matière afin de concrétiser cette résolution ?

**M. Elio Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je me réjouis de voir que l'ONU a décidé d'avancer sur une résolution et que nous sommes déjà occupés à nous demander comment la Région wallonne va la mettre en oeuvre.

Nous nous réjouissons également de cette résolution dont le titre « Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes conventionnelles » signifie bien qu'il ne s'agit pas encore d'un traité, mais bien de tendre vers celui-ci.

Je pense avoir mis en lumière, à diverses reprises, la rigueur avec laquelle notre Administration assurait la gestion de ce type de dossiers. Cette rigueur se fonde sur une application systématique et stricte du Code de conduite européen, intégralement transcrit dans la législation belge.

Les intérêts du Code européen sont multiples. Celui-ci permet notamment une uniformisation des critères d'analyse des dossiers entre les pays signataires ; il favorise l'organisation d'échanges de vues sur l'appréciation globale de différents États européens à l'égard des destinations sensibles ; il induit encore le développement d'une certaine jurisprudence en matière de décision.

Huit ans après son adoption, cette référence a donc fait la preuve de son efficacité et a été ratifiée par 33 pays.

Je considère par ailleurs l'existence de cette norme comme une avancée très significative en matières de transparence et de cohérence entre les politiques nationales.

La décision de l'assemblée générale des Nations Unies d'adopter, le 6 décembre dernier, la résolution intitulée « Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes conventionnelles », pose les premiers jalons d'une réflexion internationale devant mener à un code de conduite appliqué à l'échelle mondiale. Le succès de cette démarche serait une consécration du travail fourni par l'Union européenne depuis plus de dix ans.

Son aboutissement reviendrait en outre à limiter considérablement les divergences de pratiques entre les États soucieux de lutter contre la prolifération des armes conventionnelles et ceux dont certains rapports tendent à démontrer qu'ils font preuve de plus de complaisance.

Autant vous dire que le soutien de la Région wallonne à cette initiative sera total.

Toutefois, il est à relever que, si 153 pays ont soutenu l'idée, les États-Unis ont voté contre la résolution et que 24 autres Nations se sont abstenues. Ceci n'est pas sans évoquer la situation d'autres textes aussi importants que ceux relatifs à l'interdiction des mines anti-personnel ou à la réduction des gaz à effets de serre.

Mentionnons également que le paragraphe deux de la résolution ne prévoit pas la mise en place d'un premier groupe d'experts avant 2008. Il est donc prématuré d'avancer un échéancier précis ou de préjuger des implications juridiques d'une telle disposition.

Toutefois, il est clair que la Belgique et ses trois Régions auront à coeur de contribuer aux discussions qui seront menées sur le sujet afin de contribuer à ce que ce projet devienne réalité. Nous pouvons dire, sans forfanterie, que nous sommes, en la matière, à la pointe du débat.

**M. Richard Miller (MR).** – Je ne doutais pas de l'avis du Ministre-Président selon lequel cette résolution va dans la bonne direction.

Je m'inscris également dans la lignée de son appréciation sur l'attitude des États-Unis. Cette attitude n'est d'ailleurs pas une première dans leur chef. Rappelons, à titre d'exemple, qu'ils ont voté contre la résolution de l'UNESCO sur la diversité culturelle, n'empêchant toutefois pas les autres Pays de la faire adopter.

Je considère donc que même un pays aussi petit que le nôtre peut mener une action importante pour parvenir aux objectifs déterminés par des textes aussi importants.

Je regrette toutefois que nos amis Flamands ne souhaitent pas cette convention sur la diversité culturelle, empêchant ainsi sa ratification par la Belgique alors que tout est en ordre au niveau de la Communauté française et de la Région wallonne.

Un autre exemple tout aussi malheureux est le projet de traité constitutionnel européen, qui n'est toujours pas ratifié par la Belgique parce que la Flandre n'a pas ratifié le texte. Mme Simonet a confirmé cela ce matin en répondant à des questions qui lui ont été posées à ce propos.

## LES PROJETS EUROPÉENS TOUCHÉS PAR LA RÈGLE N+2

**M. Willy Borsus (MR).** – Lors du traditionnel exercice de contrôle de fin d'année lié au respect de la règle de désengagement des fonds structurels européens (règle N+2), le Gouvernement wallon, en sa séance du 10 novembre dernier, a approuvé toute une série de décisions en vue d'accélérer les paiements.

Monsieur le Ministre-Président, ma première question sera de savoir si la règle N+2 a dû être utilisée pour la Région wallonne en ce qui concerne la tranche à justifier pour le 31 décembre 2006 ?

Par ailleurs, le point 5 de la même décision du Gouvernement a attiré notre attention : « Il est convenu que les dossiers touchés par l'application de la règle de désengagement N+2 feront l'objet, dans la mesure du possible, d'un traitement prioritaire lors de la prochaine période de programmation ». Entendez la période 2007-2013.

Quelle est l'interprétation à donner à cette décision ? Qu'entendez-vous par « traitement prioritaire » ?

Cette décision a de quoi surprendre quant on sait que les dossiers touchés par la règle N+2 sont majoritairement des dossiers en retard.

Par ailleurs, vous nous avez à plusieurs reprises assuré que la procédure de sélection des projets dans le cadre de la prochaine période 2007-2013 serait totalement objective et privilégierait les projets à haute valeur ajoutée.

Quelle est donc la compatibilité entre vos propos et cette décision du 10 novembre prévoyant un traitement de faveur pour les projets en retard dans le cadre des programmes 2000-2006 ?

**M. Elio Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – La règle de désengagement N+2 ne s'utilise pas, mais, malheureusement, se subit.

À cet égard, et afin de devancer les improbables interpellations des semaines prochaines, je vous informe que, sur base des demandes de paiement introduites aux services de la Commission européenne, les seuils N+2 sont atteints.

Cette réalité est valable pour les Programmes :

- *Phasing Out* de l'Objectif 1 ;
- Objectif 2 Meuse/Vesdre ;
- Objectif 2 Rural ;
- Urban Sambreville ;
- Programmes transfrontaliers Interreg.

Et ce tant pour le FEDER que pour le FSE.

Enfin, dans le cadre de l'Objectif 3, le seuil est également atteint au niveau du FSE, seul fonds concerné pour ce programme.

Sur cette base, aucun désengagement d'office ne devrait donc affecter les budgets octroyés à la Région wallonne.

J'en profite pour souligner le travail intense réalisé ces dernières semaines par les Administrations fonctionnelles et de coordination, ainsi que les différents Cabinets ministériels et les opérateurs afin d'atteindre cet objectif difficile, mais néanmoins indispensable.

Comme vous l'évoquez, nous avons en effet dû prendre d'importantes mesures pour accélérer les paiements, sans quoi, les résultats positifs annoncés ce jour n'auraient pu être atteints.

Pour répondre plus précisément à votre question, certains projets ont effectivement été abandonnés car les opérateurs nous ont notamment fait savoir que leurs projets ne pourraient être terminés avant la fin de la programmation actuelle, à savoir le 31 décembre 2008.

Cette décision a été prise en connaissance de cause, et afin d'anticiper des problèmes qui seraient survenus en 2008.

Ceci étant dit, dans la majorité des cas, les causes de retards identifiées résident dans des problèmes liés aux procédures préalables de mise en oeuvre des projets. Ceci n'enlève rien à la qualité de ces projets, ayant par ailleurs été sélectionnés par une *task force* indépendante lors du lancement de la programmation actuelle.

La priorité qui pourrait leur être dévolue ne réside donc que dans le fait que ces projets devraient être à même de démarrer rapidement.

Toutefois, ces projets ne pourraient, le cas échéant, être poursuivis en 2007-2013 que dans le respect des conditions suivantes :

- la réintroduction des dossiers lors des appels à candidatures ;
- les garanties avérées quant à leur démarrage immédiat et par conséquent une consommation rapide des crédits octroyés ;
- l'adéquation de ces projets avec la nouvelle stratégie mise en place pour la nouvelle programmation.

En outre, les projets devront être sélectionnés par la *task force* qui sera mise en place lors de la prochaine période de programmation des Fonds structurels, conservant donc l'objectivité et l'indépendance dans la sélectivité.

J'insiste donc sur le fait que la qualité des projets, ainsi que leur effet structurant et multiplicateur, véritablement intégrés dans la stratégie définie, seront les principaux critères de sélection lors de la période 2007-2013.

Force est donc de constater que, dans ce dossier, la Région wallonne mène une oeuvre rigoureuse. Je rappellerai qu'il s'agissait d'une des critiques formulées à l'époque par M. Tony Blair à l'égard des nouveaux pays membres, à savoir qu'ils ne dépensaient pas l'entièreté des enveloppes budgétaires.

**M. Willy Borsus (MR).** – Je me réjouis de l'information qui confirme que le *monitoring* a porté ses fruits, que les porteurs de projets ont été suffisamment diligents et que l'essentiel des projets peut rentrer dans le *timing*. Néanmoins, d'aucuns, pour des raisons parfaitement explicables, ne sont pas dans les délais et tous ne répondent pas à la qualification requise. Je ne comprends dès lors pas bien ce que la notification indique par rapport à votre élément de réponse selon lequel ils seront traités comme les autres et qu'ils rentreront dans la programmation. Or, la notification du Gouvernement signale qu'ils feront l'objet, dans la mesure du possible, d'un traitement prioritaire.

**M. Elio Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ils feront l'objet d'un réexamen par la *task force*. Il s'agira donc d'un traitement prioritaire au niveau du *timing*. Il me paraît normal d'agir de la sorte.

**M. Willy Borsus (MR).** – Si je comprends bien, il y aura une sélection et ils seront traités en premier et pourront être rejetés ou acceptés. Il y a donc un traitement prioritaire uniquement dans le *timing*. Pour le reste, ce sont des projets exactement comme les autres et seront examinés avec la même objectivité.

## LES ZONES FRANCHES

**M. Willy Borsus (MR).** – J'ai été quelque peu interpellé par un article négatif concernant la mise en oeuvre des zones franches.

Ce système était présenté comme un des piliers de la relance en Wallonie.

Nous avons fait preuve de circonspection lors de l'examen de ce mécanisme. Nous avons notamment mis en exergue un risque de saupoudrage ainsi qu'un effet d'opportunité plutôt qu'un effet déclencheur.

L'article de presse va dans le même sens.

L'auteur n'a pas beaucoup d'illusions quant à l'effet levier. Il met aussi en avant le manque d'informations, la complexité administrative et l'effet d'aubaine notamment.

Quel est le bilan actuel de cette mesure ? Y a-t-il des choses à améliorer par rapport à ce système présenté comme un pilier du redéploiement wallon ?

Enfin, le referiez-vous ?

**M. Elio Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vais commencer par répondre à votre dernière question. Nous le referions avec plaisir.

Il y a une vingtaine de communes urbaines et une cinquantaine de communes rurales qui ont officiellement été sélectionnées.

Il est trop tôt pour faire le bilan.

Je peux cependant déjà vous communiquer certains chiffres.

Cent septante-huit dossiers d'investissements PME et sept dossiers grandes entreprises ont été introduits au niveau de l'Administration pour un montant total de plus de 90 millions d'euros.

Neufs projets de halls-relais ont été introduits pour 2006-2007 avec un montant total de près de 14 millions d'euros (six projets en Province de Liège, un en Brabant wallon et deux en Hainaut).

Ce n'est pas si mal, vous en conviendrez, pour une mesure que certains estiment pouvoir, à ce stade, décrier.

En ce qui concerne les budgets dégagés, ils sont conséquents : 60 millions d'euros pour les zones franches urbaines et 12,5 millions d'euros pour les zones rurales.

Nous pensons que les effets leviers sont importants. Le nombre des demandes témoigne de l'attention particulière d'un certain nombre d'entreprises en ce qui concerne ces mécanismes.

J'insiste sur le fait que les communes ont été choisies de manière objective. Les paramètres utilisés étaient multiples. Le travail de sélection a donc été extrêmement rationnel.

Enfin, nous restons plutôt satisfaits des résultats obtenus à ce stade. Il sont en effet estimables dès lors que nous avons un mouvement significatif au niveau des investissements.

**M. Willy Borsus** (MR). – Je peux concevoir qu'il soit prématuré d'effectuer un premier bilan. Il n'empêche que nous ne percevons pas, à ce stade, un effet levier réel. Tel était pourtant l'objectif premier.

Nous ferons donc le point ultérieurement à cet égard.

## LE MANQUE RÉCURRENT D'INDICATEURS STATISTIQUES ACTUALISÉS EN RÉGION WALLONNE

**M. Willy Borsus** (MR). – Le Ministre Marcourt lui-même s'est exprimé en matière de qualité de statistiques wallonnes. Il a constaté que les statistiques étaient parfois de mauvaise qualité. Il indiquait aussi qu'elles n'étaient pas toujours les mêmes en fonction des interlocuteurs. Enfin, il querellait l'ancienneté de certains chiffres, par exemple en matière d'emploi. Il a remis partiellement en cause le travail de l'IWEPS. De manière générale, il souhaite disposer de chiffres aussi actualisés que possible.

C'est, en effet, un élément indispensable pour apprécier les résultats d'actions menées ou constater des changements, une évolution de la société.

Il y a un décalage et cela pose problème. Ainsi, par exemple, les chiffres clé de la wallonie n'ont plus été actualisés depuis décembre 2005.

Ce constat se traduit aussi dans le dernier rapport de l'IWEPS, lequel est extrêmement succinct. Il représente ainsi 50% du volume des éditions antérieures.

Partagez-vous les inquiétudes du Ministre Marcourt ?

Des mesures sont-elles envisagées en la matière ?

**M. Elio Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vous remercie pour votre question orale tout d'abord.

Nous avons bien sûr besoin de données statistiques.

Reconnaissons, tout d'abord, que les aspects « collecte », « traitement des informations » et « disponibilité des données statistiques », dans un délai raisonnable peuvent constituer quelque chose de compliqué à quelque niveau que ce soit. Il s'agit d'une problématique majeure. Je me rappelle d'ailleurs que lorsque j'étais Vice-premier Ministre et qu'il s'agissait de l'entrée dans la zone euro, les données statistiques furent d'une extrême importance. Nous avons donné des instructions aussi fermes que précises.

Je tiens à souligner le fait que l'IWEPS accomplit un travail remarquable. Les travaux réalisés par cet institut sont d'un grand intérêt. Le malheur a voulu que le directeur de l'IWEPS décède. Nous avons fait appel à un haut responsable d'Eurostat. Il nous est « prêté » pour une certaine période. Nous avons tenu à faire appel à une personnalité d'une telle envergure pour plusieurs raisons. Nous souhaitons ainsi que l'IWEPS puisse évoluer grâce à une bonne connaissance de ce qui se fait notamment au niveau d'Eurostat.

Par ailleurs, je regrette quelque peu que vous vous arrêtiez à l'épaisseur d'un document pour en juger la qualité.

**M. Willy Borsus** (MR). – J'ai développé plusieurs éléments.

**M. Elio Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Le travail réalisé ne peut être contesté.

Se pose la question de la périodicité requise pour la publication des chiffres.

Dans certains cas, une présentation annuelle serait préférable en vue de diffuser une information complète. Il faut pouvoir tenir compte également de la date à laquelle certains chiffres sont communiqués par d'autres instituts, comme l'Institut des Comptes nationaux par exemple.

En ce qui concerne les chiffres en matière d'emploi, l'appréciation du Ministre Marcourt doit être relevée. Nous insistons sur le fait que l'IWEPS collecte les statistiques mais ne les produit pas. Il faut bien faire la distinction. L'IWEPS collecte donc des informations et les traite mais n'est pas à leur origine.

Il y a trois sources en matière d'emploi soit :

- le FOREM, l'ORBEM et le VDAB ;
- l'ONEM ;
- l'Institut national des Statistiques.

Il ne faut pas perdre de vue non plus la difficulté que les spécialistes peuvent avoir de s'accorder sur certains concepts ou définitions devant être utilisés à plusieurs niveaux. Nous pouvons prendre l'exemple du concept « population active » (souvent utilisé au dénominateur). Ainsi, la Région bruxelloise a contesté la définition de cette notion car elle souhaitait que l'on prenne en compte, par exemple, l'important transit de personnes à Bruxelles.

Il faut savoir aussi que l'Union européenne n'a pas encore donné une définition du terme « indemnisé », applicable à chaque région ou état membre. S'agit-il ainsi, par exemple, d'une indemnisation d'un jour ou plus par semaine à prendre en compte ? Je vous passe les détails. Les paramètres sont tels qu'il peut y avoir des appréciations différentes.

Avec la fin du pointage des chômeurs, certains chiffres provenant de l'ONEM sont actuellement examinés par l'IWEPS.

Je tiens à signaler aussi que le Gouvernement tiendra une séance spéciale concernant les statistiques.

Nous vous fournirons ensuite davantage d'explications et de renseignements quant à la façon dont nous procéderons.

Soyez sûr que nous sommes extrêmement attentifs à la problématique.

Disposer de paramètres fiables est un élément extrêmement important pour suivre l'évolution du développement de notre Région.

**M. Willy Borsus (MR).** – Je prends bonne note du fait que nous disposerons ultérieurement d'informations complémentaires.

J'entends bien que la définition de certains concepts peut parfois poser problème.

Je prends également note du fait que le Gouvernement tiendra une séance spéciale.

En ce qui concerne le rôle de l'IWEPS, je n'ai pas confondu l'annonceur d'une défaite avec la défaite elle-même.

Vous avez, sauf erreur, la tutelle sur cet OIP. Je vous interrogeais également suite au constat fait publiquement par un membre du Gouvernement.

Le Ministre Marcourt entend disposer de statistiques fiables et récentes.

À la date d'aujourd'hui, nonobstant les efforts réalisés, tel n'est pas le cas. Il faut changer cette situation.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS).** – Qu'en est-il du point 1 de notre ordre du jour ?

**M. le Président.** – En début de séance, il y a eu un exposé à ce sujet. Il a été renvoyé également à la journée du 26 janvier au Théâtre de Namur et à laquelle vous avez tous été conviés.

**M. Elio Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je souhaite brièvement redire que les travaux ont été remarquables. Nous avons d'ailleurs obtenu la moitié des prix décernés.

Les travaux sont en effet d'une très grande qualité et une séance a été réservée le 26 janvier prochain au Théâtre de Namur.

**M. le Président.** – Ceci clôture nos travaux.

*- La séance est levée à 15 heures 12 minutes.*

*- Après avoir quitté la salle de Commission, M. le Ministre-Président revient à 15 heures 15 minutes. Certains commissaires ont déjà quitté la salle de réunion.*

#### INTERVENTION DE M. ELIO DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON

**M. Elio Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je viens d'apprendre, Monsieur le Président, qu'un commissaire a révélé à la presse (*La Dernière Heure*) certains éléments de la séance qui s'est tenue à huis clos. Je souhaite que cela soit acté. En effet, si un commissaire a outrepassé ses pouvoirs en violant le secret dans le cas d'espèce, je devrai m'en référer à qui de droit et tenais à le faire acter dès à présent. En outre, nous ne pouvons réagir en ce qui concerne la justesse ou le caractère biaisé des informations communiquées car nous sommes tenus au secret.

**M. Richard Miller** (MR). – Je souhaite qu'il soit acté que je ne suis pas sorti de notre salle de réunion après la levée du huis clos. Il en est de même de mon collaborateur.

**M. le Président.** – C'est exact.

*- Fin de l'incident à 15 heures 18 minutes.*

## **LISTE DES INTERVENANTS**

M. Willy Borsus, MR  
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président  
M. Guy Milcamps, Président  
M. Richard Miller, MR  
M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

FEDER	Fonds européen de Développement régional
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
Interreg	Initiative communautaire concernant les zones frontalières
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
OIP	Organisme d'Intérêt public
ONEM	Office national de l'Emploi
ONU	Organisation des Nations Unies
ORBEM	Office régional bruxellois de l'Emploi
PME	Petites et Moyennes Entreprises
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VDAB	Vlaams Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsleiding